



Département du Calvados  
Commune d'Argences  
Extrait de la séance du 8 décembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.**

Date de convocation : 02/12/2025

Date d'affichage : 10/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 8

Quorum : 14

**Etaient présents**

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, Monsieur Gaël LÉBOUCHER, Mme Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, adjoints au Maire, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Madame Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Monsieur Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Monsieur Raphaël RIOLON, Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS.

**Absents avec procuration de vote**

Mme Christelle BEAUDOUIN à Mme Martine BUTEUX, M. Franck CENDRIER à Monsieur Raphaël RIOLON, Monsieur Matthias DUBOURGUAIS à Mme Lydie MAIGRET, Monsieur Didier GODEFROY à M. Emmanuel BERTHELOT, Monsieur Gilbert LABOUROT à M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF à Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY à M. Nicolas ESNAULT, Mme Stéphanie SALERNO à Mme Virginie COISEL.

**Absent sans procuration de vote**

/

**Secrétaire de séance**

Mme Stéphanie PACCAUD

**Délibération n°2025-080**

**Modification de la durée hebdomadaire de service de deux agents**

Rapporteur

Nicolas ESNAULT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu le passage de ce dossier auprès du comité social territorial le 4 décembre 2025 ;

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de modifier la durée du poste de deux agents non titulaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Modification du poste de 28/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> pour l'agent du pôle communication : cet agent doit en effet développer la communication interne au sein de la collectivité. De plus, il a accepté d'exercer les missions d'assistant de prévention.
- Modification du poste de 15/35<sup>ème</sup> à 20/35<sup>ème</sup> pour l'agent non titulaire en restauration collective qui remplace l'agent titulaire démissionnaire depuis la rentrée scolaire 2025.

Madame le Maire propose de valider ces deux modifications de durée de poste.

## LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	19	Procurations	8	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **MODIFIE** la durée hebdomadaire de deux postes permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :
  - La suppression d'un poste à 28/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
  - La suppression d'un poste à 15/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste à 20/35<sup>ème</sup>,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Marie-Françoise ISABEL  
Maire

